



COMMUNE DE NOVILLE

NETTOYAGE DES SALLES COMMUNALES SELON CONTRAT DE LOCATION ET RÈGLEMENT DES SALLES

Sans « option » nettoyages	Avec « option » nettoyages
<ul style="list-style-type: none">- Nettoyer et plier les tables- Nettoyer et ranger les chaises à leur place initiale- Nettoyer et ranger la vaisselle - Nettoyer les sanitaires - Récurer le sol de la cuisine et des WC- Balayer la salle- Trier et évacuer les déchets (PET, verre et déchets ménagers)	<ul style="list-style-type: none">- Nettoyer et plier les tables- Nettoyer et ranger les chaises à leur place initiale- La vaisselle doit être rincée (ou la laisser tremper) et réunie à la cuisine- Trier et évacuer les déchets (PET, verre et déchets ménagers)

Pour rappel et selon notre règlement de location des salles du Battoir et du Cotterd, si la salle n'est pas remise en état conformément aux critères ci-dessus, des frais seront facturés au locataire pour le nettoyage effectué par la voirie (tarif horaire de CHF 70.00).

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le service de voirie